

MISE A DISPOSITION D'UN CREDIT D'IMPULSION EXCEPTIONNEL APPEL 2021-2022 DE LA FONDATION LEON FREDERICQ

Pour tout renseignement, s'adresser au Pr Bernard ROGISTER
(Bernard.Rogister@uliege.be)

En 2021, la Fondation Léon Fredericq lance **un appel à projets innovants** avec à la clé **la mise à disposition en urgence d'un crédit d'impulsion exceptionnel** d'un montant de **100.000€** en faveur d'un projet scientifique ou clinique au CHU et/ou à l'ULiège mené par un **chercheur permanent âgé de maximum 45 ans**.

Ce crédit doit être utilisé pour permettre au porteur de projet de démarrer son équipe ou son laboratoire.

Peut postuler à ce crédit **une personne qui vient de se voir nommée définitive ou qui est en passe de l'être**, c'est-à-dire qui est en période probatoire, à savoir **les chercheurs qualifiés du FNRS, les premiers assistants, les jeunes chargés de cours ou encore les jeunes logisticiens, et ce dans les 5 premières années de leur nomination à l'un de ces postes.**

CONDITIONS GENERALES D'ATTRIBUTION :

- **Etre un chercheur permanent - âgé au maximum de 45 ans - attaché à un service du CHU de Liège et/ou de l'ULiège.**

- Pratiquer, au sens large du terme, une recherche fondamentale, clinique ou appliquée **à finalité médicale, sans limitation de domaine spécifique.**

- Le dossier de candidature doit comprendre :

- Le formulaire de candidature dûment complété
- Le projet détaillé (maximum 10 pages)
- Le curriculum vitae du porteur de projet (maximum 3 pages) + liste des publications scientifiques des 10 dernières années.
- Une éventuelle évaluation détaillée et récente du projet par une commission scientifique.

- Le dossier de candidature doit être rédigé **en Français ou en Anglais.**

- Le dossier de candidature **doit être IMPERATIVEMENT transmis à la Fondation Léon Fredericq, par mail à l'adresse caroline.mazy@chuliege.be EN FORMAT PDF (!!!UN SEUL DOCUMENT FUSIONNE !!!) pour le mercredi 2 juin 2021 MIDI au plus tard.** **ATTENTION** : Un dossier, s'il est **incomplet ou en retard**, ne sera pas transmis à la Commission en charge de l'évaluation des projets.

- Les dossiers seront examinés par un jury émanant de la **Commission Permanente Facultaire à la Recherche (CPFR)** de la Faculté de Médecine qui accueillera au besoin des **experts extérieurs**, choisis par la CPFR sur base de la nature des projets. Ce jury classera selon un ordre de priorité les projets qui méritent d'être retenus.

- La Commission d'évaluation se réserve le droit **d'auditionner certains candidats.**

Le subside sera officiellement **annoncé** lors de la séance académique de remise des bourses et prix de la Fondation Léon Fredericq organisée **le mercredi 10 novembre 2021**, si la situation sanitaire le permet. Il sera **disponible à partir du 15 octobre 2021 et ce pour une durée de 2 ans.**

Le crédit accordé peut servir à des dépenses de personnel, de fonctionnement et d'équipement dans la période de temps indiquée.

Le porteur de projet s'engage par écrit :

- à faire référence à la source de financement dans les publications réalisées grâce à son aide ;
- à déposer un rapport d'activités à la fin de la période couverte par la subvention ;
- à utiliser ce subside tel que présenté au sein de sa demande ;
- à se mettre à disposition de la source de financement pour promouvoir la Recherche, la Lutte contre le cancer et les Projets innovants à l'intérieur et à l'extérieur du CHU et de l'ULiège.

EVALUATION

- **Qualité du projet** (Faisabilité, Approche méthodologique, Financement) (50%)
- **Caractère novateur et originalité du projet** (30%)
- **Qualité du promoteur responsable du projet** (CV, Publications scientifiques). (20%)